

TAILLIS À CROISSANCE MOYENNE

N° 273112 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

<i>Complet et dense</i>	
<i>Couvert en %</i>	>80
<i>Hauteur moyenne en mètres à 50 ans</i>	6 à 12
<i>Densité en nombre de cépées par hectare</i>	> 1500
<i>Volume en stères par hectare à 50 ans</i>	80 à 150
<i>Classes III et II inférieure du Chêne pubescent (Étude auto-écologique du Cemagref)</i>	

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Présent en adret dans l'étage montagnard en substitution au Hêtre.

Mésoxérophile, dans l'étage supraméditerranéen, sur plateau, versant ou replat.

En situation plus humide, dans l'étage mésoméditerranéen, bas de versant ou mi-versant (ubac).

Variantes :

- Selon la situation, en transition avec :
 - le « Taillis mixte de Chêne vert et Chêne pubescent » : n°273115,
 - le « Taillis à très forte croissance » de Chêne pubescent : n°273113,
 - le « Taillis à croissance réduite » de Chêne pubescent : n°273111.
- Surétage clair de Pin d'Alep, voire de Pin Sylvestre (étage supraméditerranéen).
- Peuplement plus ou moins ouvert, souvent irrégulier témoignant d'une ancienne activité pastorale ou agricole.

LITTORAL CALCAIRE LITTORAL SILICEUX MOYEN-PAYS MONTAGNE

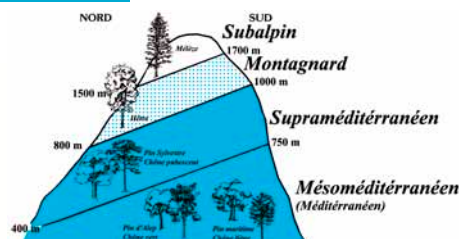
Ce peuplement est largement représenté en Provence calcaire. Il y occupe une surface considérable.

Le Chêne pubescent a fait l'objet de coupes parfois intensives à des rotations très courtes et d'un surpâturage important. Nombre de ces taillis n'ont plus été exploités depuis la dernière guerre. Les peuplements actuels sont souvent homogènes et du même âge sur des surfaces importantes.

Il est intéressant de classer ces taillis en deux

catégories selon la hauteur moyenne vers l'âge de 50 ans :

- taillis de fertilité moyenne, 6 et 8 mètres.
- taillis de bonne fertilité, 8 et 12 mètres sur colluvions de bas de pente ou dans les vallons.



Le « Taillis commun » de Chêne pubescent occupe des surfaces considérables dans la région



De nombreuses incertitudes demeurent sur la capacité des souches vieilles à produire des rejets. L'aptitude de ces peuplements à se régénérer par semis est incertaine.



Les revenus occasionnés par la vente des coupes de taillis peuvent être assez conséquents.

La plantation de diversification en essences feuillues ou résineuses est possible en bonne fertilité.

Ces peuplements abritent de nombreux feuillus rustiques (Cormier, Alisier) susceptibles d'usages plus valorisants.



Sauf situation particulière, les risques d'érosion sont limités. Impact paysager au cas par cas.



Non concerné par la directive habitat, ce peuplement peut présenter néanmoins un intérêt particulier au regard de certains Documents d'Objectifs Natura 2000 : Annexe fiche n°355310. C'est le cas pour la zone « littoral calcaire » et l'ouest du département des Bouches-du-Rhône.



Aptitude au pastoralisme de moyenne à bonne, pouvant être améliorée par l'éclaircie du peuplement.



CRPF - Plateaux de Provence (83)

La coupe de taillis simple assure le renouvellement du peuplement et procure un revenu économique au gestionnaire

Une gestion en taillis simple, bien adaptée. Des possibilités de valorisation.

Conserver des baliveaux ?

Lors des coupes de taillis simple, les exploitants ont pour habitude de conserver 100 à 250 arbres par hectare, appelés baliveaux. Isolés, souvent grêles parce que mal choisis, les arbres se couvrent de gourmands, et peu se retrouvent 50 ans plus tard dans le peuplement. Cette pratique n'a pas de justification sylvicole, et est contestable en terme paysager.

La conservation de cépées entières, de bouquets ou de sujets à houppier développé (réserve) est préférable.



La truffe (Tuber melanosporum) peut occasionner des revenus complémentaires intéressants.

Bien aménager son taillis

- Limiter la surface des coupes rases à 15 hectares, l'optimum se situant autour de 7 hectares.
- Sauf si cette mesure induit un vieillissement trop important du taillis, limiter le prélèvement, par période de 10 ans à 30% de la surface de ce type de peuplement, s'il couvre plus de 50 hectares.
- Préserver les vallons (éclaircie ou non intervention).
- Conserver les feuillus rares et rustiques (Cormier, Alier, etc.).

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE



Il faut privilégier les exploitations hivernales, de novembre à mars, qui stimulent la production de rejets.

Le traitement en taillis simple, est le mode de gestion traditionnel de ce peuplement. Il **garantit la pérennité, tout en assurant un revenu économique au gestionnaire**. La révolution (rotation entre les coupes de rajeunissement) varie de **40 à 60 ans**.

- Pour les taillis âgés de plus de 100 ans, compte tenu des incertitudes sur l'aptitude de ces taillis à rejeter de souche, des précautions sont nécessaires : n° 273114 « Peuplements vieillissants »
- La conservation des feuillus précieux doit toujours être recherchée.
- Dans un but paysager, mais également cynégétique, il est recommandé de conserver une belle cépée ou une vieille réserve tous les 20 mètres, parmi des sujets dominants et trapus.

PLANTATION DE DIVERSIFICATION



Compte tenu de l'investissement initial, la transformation en plein par plantation ne se justifie pas. Il est par contre possible d'envisager une plantation de diversification notamment par l'introduction de plants dans les zones ouvertes ou de façon ponctuelle si les potentialités forestières sont satisfaisantes.

- n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».
- Protection nécessaire, lorsque des dégâts sont à craindre du fait de la pression pastorale ou de l'abondance du gibier.
- Ces plantations peuvent permettre d'accroître la productivité des faciès ouverts.

GESTION POSSIBLE

ÉCLAIRCIE



Elle peut être une alternative intéressante à la gestion en taillis simple. Elle est envisageable pour les peuplements dont la hauteur moyenne est **supérieure à 8 mètres à 50 ans** ou lorsqu'il y a intérêt paysager, de protection contre les incendies, environnemental (Natura 2000 : Annexe fiche n°355310) ou pastoral.

- Afin de conserver un couvert suffisamment dense, **le prélèvement doit avoisiner le 1/3 du volume et 50% du nombre de tiges**. A défaut, les tiges conservées risquent de se couvrir de gourmands et de faire l'objet de descentes de cimes.
- Il est illusoire de penser à une valorisation économique par la production de bois d'œuvre. A terme, des difficultés risquent de se poser, lors de la régénération du peuplement. **Elle doit être conduite avec prudence sur de petites surfaces.**

GESTION DÉCONSEILLÉE



ÉCLAIRCIE FORTE



Consiste à conserver **moins de 800 tiges par hectare** dans un peuplement âgé de 50 à 60 ans ou à obtenir un **facteur d'espacement après éclaircie (s%) supérieur à 26%**. Elle provoque des descentes de cimes importantes et du fait de la repousse du taillis, conduit à un peuplement inéquienne, difficilement gérable.

- Ce mode de gestion est néanmoins possible, lorsque l'objectif est de constituer des pré-bois pour le pastoralisme en forêt. Dans certains cas il peut s'apparenter à un défrichement qui doit être autorisé par l'administration.

NON INTERVENTION



L'évolution naturelle peut conduire à une sénescence des souches. Une non intervention reste néanmoins envisageable lorsqu'elle répond à un enjeu environnemental (Natura 2000), paysager ou à un équilibre des classes d'âges au niveau de la propriété (vieillesse temporaire).

INTERDITS



COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.